

## REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du vendredi 03 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 03 mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 24 février 2023, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES YYS.

**Étaient présents** : M. David MONNIER, M. Patrick LE DORLOT, M. Edouard MICHEL, M. Joël BOURNISIEN, Mme Nadine NANTEUIL, M. Jérôme BETOULLE, Mme Monique CLAY.

**Était absente excusée** : Mme Sophie MULLER (pouvoir à Mme Nadine Nanteuil), M. Clément LEKEUX (pouvoir à M. Jérôme BETOULLE)

**Était absente** : Mme Emilie FOSSEPREZ

**Secrétaire de séance** : Mme Nadine NANTEUIL

Présents : 7    Votants : 9    Absents excusés : 2

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour ajouter 1 point à l'ordre du jour. Il concerne :

- L'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2023.

#### 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2023  
Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2) Délibération autorisant le Maire à engager 25% des dépenses d'investissements du BP 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assemblée a la possibilité d'autoriser le Maire à engager 25% des dépenses d'investissement ouverts aux budgets de l'exercice précédent dans l'attente du vote des budgets 2023. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui pourraient intervenir d'ici le vote des budgets.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements ouverts au budget de la commune de l'exercice précédent, soit :**

**BP 2022 : 182 540.29€      Soit 25% = 45635.08 €**

#### *Délibération N°2023/02*

#### 3) Délibération révision des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire signale que les tarifs de la location de la salle des fêtes n'ont pas été révisés depuis 2020. Afin d'établir de nouveaux tarifs, il est proposé de comparer les tarifs des salles de fêtes des communes alentour, à services équivalents.

De plus des problèmes de consommation électrique ont été remarqués, aussi avant de réviser les tarifs, il convient d'analyser la source des problèmes électriques.

Pour ces raisons la délibération est reportée à un prochain conseil municipal après une étude plus approfondie.

#### 4) Salle des fêtes (pose d'un compteur, analyse de la consommation électrique)

M. le maire souhaite la pose d'un compteur d'eau à la salle des fêtes afin de contrôler la consommation d'eau. Cette pose de compteur n'impliquera pas de facturation aux locataires de la salle des fêtes.  
Comme évoqué, précédemment, dans le point N°2, des problèmes de surconsommation électrique ont été remarqués. Il convient donc de faire appel à un électricien afin de procéder à une expertise du système électrique et envisager les travaux éventuels pour pallier à d'éventuels dysfonctionnements.

### **5) Projet d'investissements 2023**

M. le Maire informe qu'il n'y aura pas de subventions pour l'année 2023 (État, Département) car ces subventions n'ont pu être demandées dans les temps impartis faute de devis.

Seuls les restes à réaliser du projet « Cœur de bourg » de 39 095.00 € (DETR/DSIL/FDI) seront versés au titre de 2022. Néanmoins, il est envisagé d'installer le défibrillateur acquis en 2022, de terminer l'aménagement extérieur de la salle des fêtes et de la cuisine, de faire l'acquisition d'un tracteur

Il est proposé aussi l'aménagement du garage communal, l'aménagement des locaux de la Mairie, l'achat de matériel (motoculteur, nettoyeur haute pression, groupe électrogène) et la réparation de la fosse septique de la salle des fêtes. Il convient d'établir, le plus rapidement possible, les devis nécessaires pour les projets reportés ou prévus de l'année 2024.

Certains investissements resteront possibles sur les fonds propres de la commune et seront étudiés lors du budget primitif 2023.

M. Patrick LE DORLOT, Mme Nadine NANTEUIL, M. Joël BOURNISIEN et M. Edouard Michel seront en charge d'étudier le projet de réfection du garage communal.

M. Patrick LE DORLOT, Mme Nadine NANTEUIL, Mme Monique CLAY et M. Joël BOURNISIEN étudieront le projet d'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes.

### **6) Révision du règlement d'eau**

M. le Maire demande la révision du règlement d'eau potable.

La mise en place d'un contrat d'abonnement est indispensable en complément du règlement d'eau.

Afin d'éviter les nombreux retards de relevés d'index, qui entraînent un décalage dans l'établissement de la facturation, il est envisagé de mettre en place un système de pénalités financières à l'encontre de retardataires.

Lors du départ d'un abonné, il est envisagé de fermer la bouche à clef afin que les nouveaux arrivants se présentent en Mairie et signent les documents nécessaires à l'ouverture d'un nouveau contrat.

Pour éviter certaines fraudes, il est proposé le plombage des compteurs d'eau.

Ces nouvelles dispositions seront à entériner lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **7) Bouclier tarifaire énergétique**

Le dossier de demande d'étude d'éligibilité au bouclier tarifaire énergétique a été déposé auprès de notre fournisseur d'énergie.

### **8) Dossier amélioration « Éclairage public »**

M. le Maire signale que l'éclairage urbain demande une étude afin de d'optimiser l'implantation et la consommation électrique de la commune.

Plusieurs options s'offrent à la commune en collaboration avec Territoire Energie d'Eure-et-Loir.

L'examen de ces options est en cours.

### **9) Installation du défibrillateur**

M. Le Maire informe que le défibrillateur, après l'étude de l'installation technique et pratique, sera implanté au pignon du garage municipal.

### **10) Attribution des subventions aux associations communales**

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 250,00 € à l'association « Notre église ».

Concernant l'attribution de la subvention de l'association « La cédille », M. LE DORLOT, président de cette dernière, ne prend pas part au débat.

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 250,00 € à l'association « La cédille ».

### **11) Examen des demandes extérieures de subventions**

M. le Maire présente une demande de subvention du « ACB football Bailleau-le-Pin ». Après examen de cette demande le Conseil décide, à l'unanimité de ne pas accéder à la demande de cette dernière.  
Une seconde demande émanant de Radio Grand Ciel est examinée. Après étude, le Conseil décide, à l'unanimité de pas accéder à cette demande.

### 12) Point sur le site Internet

M. BETOULLE informe que le site internet de la commune est en ligne. Il est régulièrement alimenté des informations concernant la commune et ses environs. Le système de petites annonces est en place et génèrent des dépôts. Le développement reste en cours afin d'affiner le site.  
De nombreux retours positifs des Corvésiens nous parviennent, ce qui encourage à continuer dans cette démarche.

### 13) Questions diverses

- Mme CLAY informe que le concours de pêche à la truite aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril au Panama. Les tarifs sont de 10 € pour les plus de 10 ans et 5 € pour les moins de 10 ans. Le concours sera suivi d'un barbecue, 10 € pour les plus de 12 ans et 5 € pour les moins de 12 ans.
- M. LE DORLOT informe que « La cédille », en collaboration avec la commune, organise une chasse aux œufs, le samedi 8 avril à 15h00, pour les enfants de la commune, dans le jardin de la Mairie.
- Le vide-greniers sera organisé le dimanche 28 mai 2023. Le tarif sera de 2 € le mètre et 5 € par véhicule. Un café sera offert aux exposants et un croissant à 1.10 € leur sera proposé. La restauration prévue sera saucisses, merguez, jambon, frites et boissons.
- Le samedi 24 juin, à l'occasion de la fête des voisins, la Municipalité mettra à disposition des Corvésiens, qui souhaitent organiser ce divertissement, le Pré de l'Amical ainsi que des bancs et des tables. Toute personne intéressée devra en faire la demande auprès de la Mairie 15 jours avant l'événement.
- Lors des festivités du vendredi 14 juillet un buffet froid ou un cochon grillé (sangria blanche, salade, fromage et dessert) sera organisé au prix de 20 € pour les plus de 11 ans et 10 € de 6 à 10 ans et sera suivi d'un spectacle pyrotechnique. Concernant ce spectacle, M. le Maire souhaite la recherche d'un nouveau prestataire, de qualité équivalente, afin de réduire les coûts qui ont sensiblement augmentés suite à la crise actuelle.
- M. le Maire informe que l'achat d'un barnum est envisagé pour permettre de simplifier l'intendance de certaines manifestations. M. le Maire signale que 5 devis ont déjà été établis.
- Le repas des Anciens sera organisé le dimanche 8 octobre 2023 pour les Corvésiens de plus de 65 ans. Ce repas se déroulera au restaurant « La Croix Blanche » à Combres.
- Le samedi 16 décembre aura lieu l'arbre de Noël des enfants des Corvées-les Yys et de Saint-Denis-des-Puits sous forme d'une après-midi animée dont les activités restent à déterminer.
- Les diverses manifestations nécessitant la diffusion de musiques, il conviendra de se tourner vers la SACEM afin de déterminer les modalités de règlement des droits d'auteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

**Fait et délibéré les jour, mois et an précités, et les membres présents ont signé au registre**

**Le Maire, David MONNIER**

**La secrétaire de séance, Nadine NANTEUIL**



**Les membres du Conseil Municipal**

Handwritten signatures of the members of the Municipal Council, including names like 'Barin', 'Clay', and 'Mick'.